

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je donne avis que lors de la prochaine séance du comité général, je proposerai que les articles 1, 2, 3 et 4, ainsi que les amendements et le titre du bill, soient mis en délibération avant toute autre affaire et que le débat se continue sans nouveau renvoi.

M. LAPOINTE (Kamouraska): Quand aurons-nous cette entière liberté de discussion dont a parlé l'honorable premier ministre?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Aujourd'hui même.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance est levée à une heure et dix minutes mardi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mardi, 28 août 1917.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'hon. M. MEIGHEN: Le rapport sommaire de la commission géologique, département des Mines, pour l'année civile 1916.

SUITE SUR LA DISCUSSION SUR LE BILL RELATIF AU RACHAT DU NORD-CANADIEN.

La Chambre se forme en comité général et passe à la suite de la discussion sur le projet de loi (bill n° 125), déposé par sir Thomas White, tendant au rachat par Sa Majesté du capital-actions de la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Je propose:

Que la suite de l'examen des articles 1, 2, 3 et 4, des amendements et du titre du bill n° 125 fasse le premier objet des délibérations du comité et ne puisse être renvoyé à plus tard.

Quelques DEPUTES: Adopté!

VOIX nombreuses: Rejeté, rejeté.

(La motion est adoptée par 42 voix contre 25.)

Sur l'article premier (acquisition d'actions du Nord-Canadien autorisée).

[L'hon. sir Thomas White.]

M. BUREAU: Monsieur le président, lorsque cette résolution a été mise devant la Chambre, il y a quelque temps, afin de considérer s'il était opportun d'acheter cette ligne de voie ferrée, nous avons eu, dans le temps, l'assurance du premier ministre que, lorsque cette mesure serait soumise au comité général de la Chambre, nous aurions tout le temps voulu pour la discuter; assurance nous a également été donnée que nous aurions en mains toutes les informations voulues afin de nous permettre de nous prononcer d'une manière intelligente sur le projet qui nous est actuellement soumis. Je sou mets, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle, il n'est pas un homme dans cette Chambre qui, conscient des devoirs qu'il a à remplir comme député, ose se prononcer et dire qu'il s'est acquitté de ses devoirs, avec le peu de renseignements qui ont été donnés à cette Chambre.

Monsieur le président, je vous demanderai si je dois parler, ici, à des gens qui causent entre eux et qui ne prêtent aucune attention, ou bien si je dois parler devant une Chambre qui doit écouter lorsqu'un député prend la parole?

Je dis donc que nous sommes appelés à nous prononcer sur un projet de loi qui va charger le pays d'une dette immense, et que, non seulement on nous demande d'assumer les dettes d'une compagnie en faillite, mais que, de plus, on nous demande de consentir à ce que le peuple soit exposé à payer à cette corporation, ou à ses promoteurs, de 60 millions à 100 millions de piastres et ceci, pour avoir le privilège de mettre un fardeau de plus de 600 millions sur les citoyens.

La première raison pour laquelle je m'objecterai à ce que nous prenions en considération cette mesure, c'est que nous n'avons pas assez de renseignements sur ce que nous achetons. On nous dit que nous nous emparons de 9,500 milles de chemin de fer, mais nous n'avons pas eu, devant la Chambre aucune information concernant l'état actuel dans lequel se trouve cette voie ferrée. En nous emparant de la voie principale, nous prenons également une foule de réseaux et d'embranchements; nous ne savons pas quels sont ces réseaux, nous ne savons pas quels en sont les obligations, non plus que la partie garantie par la compagnie principale. Il y en a un, de ces embranchements, monsieur le président, que je connais mieux que les autres: c'est celui du Québec et lac Saint-Jean, et laissez-moi vous dire que c'est une acquisition parfaitement inutile, puisque ce réseau est un concurrent du Transcontinental natio-